L'inscription en ligne pour l'entrée au lycée

Fiche pratique pour les établissements d'origine

Cette fiche pratique vise à faciliter la prise en main de **l'inscription en ligne pour l'entrée** au lycée par les établissements d'origine. Elle présente les grandes étapes de la campagne par ordre chronologique :



1. L'activation des téléservices

Cette opération concerne les établissements qui n'ont aucun service en ligne ouvert.

L'activation des téléservices s'effectue dans le module **Administration Téléservices** de **SIECLE**, menu **Gestion des services > Ouverture – fermeture** :



Le paramétrage des services en ligne par le chef d'établissement s'effectue dans le même module.

Le service « **Inscription au lycée** » est **ouvert par défaut** lorsque l'année en préparation est disponible dans **SIECLE**. Il peut être fermé avant le début de la campagne.

2. La notification des comptes d'accès

Cette opération concerne les **établissements** qui n'ont **pas encore notifié de comptes** téléservices aux **responsables** légaux des élèves

Elle s'effectue dans Administration téléservices, menu Accès des responsables > Notifier en masse.



<u>Remarque</u> : Un élève ne peut pas se connecter à la téléinscription avec son propre compte. Un **compte responsable est absolument nécessaire**.

3. La personnalisation du message d'accueil

Dans le menu **Paramétrage > Message d'accueil** du module **Administration Téléservices**, l'établissement d'origine peut personnaliser le message qui sera affiché **en temps réel** sur la page d'accueil des services en ligne de l'élève et sur celle du responsable.

Il s'agit d'un message général concernant les services ouverts, qui peut permettre de valoriser l'inscription en ligne pendant le temps nécessaire.



4. <u>Le suivi des inscriptions en ligne</u>

Pour répondre à l'obligation d'assurer le suivi des élèves, le chef d'établissement d'origine peut, en temps réel, consulter l'état des inscriptions en ligne dans le module Administration Téléservices, menu Télé-inscription > Suivi de la télé-inscription.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'EDUCATION NATIONALE, DE DENSEIONEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA BUCHERCHE	Administration Té	Ainistration Téléservices / Suivi de la télé-inscription				dministration Téléservices (Année 2015/2010		
A	ccueil Aide	Impression	Quoi de neuf	Informations académiques				Quit
Gestion des services Paramétrag	ge Accès des Respor	sables Accès des Elèves	Statistiques	Télé-inscription				
Sélection des élèves				Suivi de la télé-inscription				
Elèves	Inscri	iption						
 Tous les élèves 	En attente	Rech	nercher					
O Division 3A	590037V) LYCEE PROFESSIONNEL DE BETTIGN 💌 🗹 Acceptée							
Nom	Refusée							
				Hors T S				
Liste des élèves		CALZ VENDEOR-MAGASINIER	TILOLU AUTO				Aide -	un la tri multi calana
Élòvo	Affectation				Alde sur le tri multi-colonne			
Nom - Prénom Division		MFF Établissement				Accessible	Utilisée	Inscription
Simon	3D	Sans Affectation	Inc	connu		Non	Non	Hors TS
Louis	3F	Sans Affectation	Inc	connu		Non	Non	Hors TS
Solène	3G	Sans Affectation	Inc	connu		Non	Non	Hors TS
eeleaanaa Bryan	3В	2DEGT2 E.E : Sciences et Laboratoire	(05 LE 59	590086Y) LYCEE MARGUERITE D GT 147 GONDECOURT	E FLANDRE	Oui	Oui	Acceptée
Childige Thomas	3В	2DEGT2	(05 LE 59	590086Y) LYCEE MARGUERITE D GT 147 GONDECOURT	E FLANDRE	Oui	Oui	Refusée
							Statut des inscription à suivre	
Exporter en PDF Exporter	pour tableur							

Pour chaque dossier élève la colonne « Inscription » peut prendre les valeurs :

- « En attente » : le responsable de l'élève n'a pas encore pris de décision concernant l'inscription de son enfant,
- « Acceptée » : le responsable de l'élève a accepté l'inscription de l'élève,
- « Refusée » : le responsable de l'élève a refusé l'inscription de l'élève,
- « Hors TS » dans les cas suivants :
 - le MEF d'affectation ne fait pas partie du périmètre de la téléinscription (pour l'affectation en première, en post-bac, ou dans une formation hors du périmètre),
 - o l'établissement d'accueil ne participe pas à la téléinscription,
 - le responsable n'a pas ou plus, de compte téléservices.

Le chef d'établissement peut ainsi, si nécessaire, relancer les familles retardataires avant la clôture de la campagne.

5. La clôture de la campagne

A l'issue de la campagne d'inscription en ligne, le chef d'établissement effectue un bilan de l'affectation des élèves. En liaison avec les services départementaux d'orientation, il aide les familles n'ayant pas obtenu d'affectation à formuler des vœux pour la commission d'ajustement.

Comment réussir sa campagne

- en mobilisant les acteurs (professeurs principaux, COP, etc...),
- en définissant les médias de communication vers les familles (note aux parents, Site WEB, ENT, affiches et flyers,...),
- en facilitant l'accès des familles au service en mettant à la disposition de celles qui le souhaitent un accès internet accessible aux jours et heures d'ouverture de l'établissement pendant la durée de la campagne, avec l'aide d'un personnel si nécessaire (exigence CNIL).

Pour en savoir plus...

Le « Guide à l'usage des établissements » décrit le service de manière complète : il inclut les opérations à réaliser par les établissements d'accueil et présente le déroulement de l'inscription pour les parents.

Pour en savoir plus sur le module Administration Téléservices, vous pouvez vous reporter à la documentation *« Administration Téléservices - Guide utilisateur »*.

Pour découvrir les différents services du portail Scolarité services, vous pouvez consulter la plaquette « Scolarité services - Le portail des services en ligne pour les élèves du second degré et leurs parents ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

